



## COMMUNE DE BANNEGON

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 OCTOBRE 2010

Nombre de Conseillers	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11

**Date de la convocation** : 18/10/2010

L'an deux mil dix, le vingt cinq, à 18 h 15 le Conseil Municipal de BANNEGON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy JAMES, Maire.

**Présents** : Guy JAMES, Guy ALLIAUME, Laurent PICQ, Philippe ANDRE, Laurent CORDEBOIS, Gérard CHARPY, Jérôme BILBEAU, Claude DESOBLIN, Abdelaziz TOUNSI, Christian RICHARD, Jean MERILLEAU

**Secrétaire** : Gérard CHARPY

#### **1-Approbation du procès-verbal précédent**

Le PV précédent est approuvé à l'unanimité.

##### **1) Multiservices - remboursement caution**

Monsieur le maire informe le conseil qu'il a reçu un chèque de caution d'une somme équivalente à 2 mois de loyer HT soit 1028.18€ pour la location de M. et Mme EVRAD.

En ce qui concerne le remboursement de la caution à Mme JUNCHAT ( 762.25 € HT). Maître PIDANCE, huissier, doit nous faire parvenir l'état des lieux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire suivant la contenance de l'état des lieux à :

- rembourser la caution si l'état des lieux est conforme,
- déduire (si nécessaire) les dégradations. Ainsi la caution ne pourra être restituée qu'après déduction des factures correspondant aux travaux de remise en état.

Par ailleurs les frais d'huissier seront partagés entre M. EVRAD et Mme Isabelle JUNCHAT.

## **2) Décision modificative : Rigole du Clou :**

Monsieur le maire informe le conseil que les travaux supplémentaires à la réhabilitation de la Rigole du Clou d'un montant de 1102.85 € TTC nécessitent une décision modificative comme suit :

*A noter : reste sur l'article 2315 op 46 : 0.75 cts €*

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des membres présents la décision modificative suivante :

Art 2313 op 30 (nouvelle mairie) : - 1102.10 €

Art 2315 op 46 (rigole du clou) : + 1102.10€

## **3) Communauté de Communes : convention de groupement de commandes Plans d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) et Etablissements Recevant du Public**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la convention de groupement de commandes avec les communes d' Arpheuilles, Bessais le Fromental, Charenton du Cher, St Pierre les Etieux, Le Pondy, Vernais ainsi qu'avec la Communauté de Communes Berry Charentonnais, pour la consultation d'un ou plusieurs prestataires pour la réalisation des PAVE et du diagnostic des ERP,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces des marchés s'y rapportant,
- de procéder à la désignation du représentant titulaire et de son suppléant pour siéger à la commission d'ouverture des plis.

**Il est rappelé que le représentant doit être parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de la Commune de Bannegon.**

**À noter Membres de la Commission Communale d'Appel d'Offres:**

**Titulaires : Laurent PICQ, Guy ALLIAUME, Philippe ANDRE**

**Suppléants : Jean MERILLEAU, Jérôme BILBEAU, Claude DESOBLIN**

Sont élus à l'unanimité :

Représentant titulaire : Guy ALLIAUME

Représentant suppléant : Claude DESOBLIN

## **4) Construction d' un abri bois : avis du conseil.**

*M. Jérôme BILBEAU se retire de la salle*

Lecture du courrier de Monsieur BILBEAU

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à la construction d'un bâtiment destiné au stockage du bois de 34 m2 dans la parcelle C 437.

## **5) Devis démoussage toiture multiservices.**

Monsieur le Maire présente 2 devis concernant le démoussage du toit du Multiservices :

1 de l'Entreprise MAUSSANT et l'autre de la SARL BILBEAU.

Après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de la société Maussant pour un montant de 1672.55 € TTC.

## **6) Devis raccordement arrosage automatique mairie**

Présentation d'un devis de l'Entreprise GALAN pour un montant de 1850.00 € HT soit 2212.60 € TTC.

Le conseil décide à l'unanimité de demander un autre devis auprès de l'Entreprise KLEIN afin de comparer.

## **7) questions diverses.**

- ✂ 11 novembre : Rassemblement devant la mairie à 11 heures,
- ✂ Fêtes de Noël : cette année un chèque cadeau valable dans les magasins joué club de 20 € ainsi que des friandises seront offerts le 19.12.2010.
- ✂ Logement communal sis 2 rue des Alandes : des plafonds de ressources sont à respecter. Le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à rendre la caution à la famille BONNET et lui donne tout pouvoir pour signer le bail avec le nouveau locataire. Le loyer est fixé à 133,16 € et 1.35 € de charge pour la vidange de la fosse toutes eaux.
- ✂ Affaire Alain DEQUIEDT : une procédure va être entamée.
- ✂ Demande de subvention pour le cimetière : le dossier repassera en avril 2011.
- ✂ Columbarium : il est décidé que ce dernier soit entièrement pris en charge par la commune, laissant ainsi la possibilité de demander une subvention sur des travaux plus conséquents au conseil général.
- ✂ Salle des Fêtes : Monsieur le Maire informe le conseil qu'un bilan énergétique va être établi par le SDE 18. Un projet pourra être présenté en 2011.
- ✂ Vente peupliers : Les Peupliers de la rue d'Eau ainsi que des Alandes sont vendus
- ✂ Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir sur le devenir de l'ancienne mairie.
- ✂ Route des saquets : la route va bientôt être refaite par la Communauté de Communes.
- ✂ Demande de subvention Pays Berry St Amandois : une demande de subvention a été faite pour la plantation de haies et d'arbres.
- ✂ Demande d'un local pour l'employé communal : le conseil décide de mettre à disposition le préfabriqué dans l'ancienne mairie afin que l'employé communal puisse y manger.  
Pour : 9 contre : 1
- ✂ Monsieur le Maire informe qu'il a eu un entretien avec Antoine de Bengy au sujet des problèmes lors de la location de la salle de réception. Un courrier sera envoyé afin de proposer certaines modifications de clauses dans le règlement.
- ✂ Lettre de remerciement de la part des élèves de bannegon et de Mme Barbara PINON, Institutrice pour les travaux réalisés dans leur classe.
- ✂ Décès de Emilienne BONNET : Remerciements de la Famille
- ✂ Les vœux auront lieu le 22 janvier 2010 à la salle des fêtes
- ✂ La commune a besoin d'un chargeur de batterie, Monsieur le Maire présente 2 modèles l'un à 100€ et l'autre à 150 € (avec protection supplémentaire) . Le conseil décide d'acheter le chargeur d'une valeur de 150 €.

La séance est levée à 20h40

Le Maire,  
Guy JAMES

<b>Guy JAMES</b>	<b>Guy ALLIAUME</b>	<b>Laurent PICQ</b>	<b>Philippe ANDRE</b>
<b>Laurent CORDEBOIS</b>	<b>G�rard CHARPY</b>	<b>J�r�me BILBEAU</b>	<b>Claude DESOBLIN</b>
<b>Abdelaziz TOUNSI</b>	<b>Christian RICHARD</b>	<b>Jean MERILLEAU</b>	